



**La chanteuse camerounaise Blanche Bailly est actuellement poursuivie pour escroquerie suite à une plainte déposée auprès du procureur de la République près le Tribunal de première instance de Yaoundé.**

Cette affaire a été révélée le 2 janvier 2024, lorsqu'un document a été publié en ligne. Selon ce document, Blanche Bailly aurait signé un contrat le 27 septembre 2023 pour un concert prévu le 29 décembre au palais des sports de Yaoundé.

Le 5 octobre, elle aurait reçu une avance de 500 000 Fcfa pour commencer à promouvoir l'événement, suivie d'un transfert bancaire de 2 000 000 Fcfa.

Sauf que, les organisateurs ont été informés par la chanteuse et compositrice de l'annulation du concert. Malgré cela, ils n'auraient pas pu récupérer les 2 500 000 Fcfa déjà versés.

L'organisateur de l'événement demande donc le remboursement intégral de son argent, évalué à un total de 7 000 000 Fcfa, ainsi que des frais engagés et une compensation pour manque à gagner, estimé à 10 000 000 Fcfa.

Blanche Bailly devra maintenant répondre à cette plainte devant le juge.

Affaire à suivre pour connaître l'issue de cette affaire d'escroquerie qui suscite une agitation dans l'industrie musicale camerounaise.